

DECISION MUNICIPALE n° D20230608-054

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Secrétariat de Direction	
	Matière	7.10	Finances locales - divers
Objet	Vente de véhicules communaux de gré à gré		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Considérant l'âge et l'état d'un véhicule communal nécessitant sa destruction ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la vente d'un véhicule communal dans les conditions suivantes :

- **RENAULT CLIO** immatriculé 2379 SK 19 au prix de **100 € T.T.C.**,

à la **SAS LAPORTE RECUPERATION – Z.I. de la Petite Borde 19200 USSEL.**

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 juin 2023.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Handwritten signature of Christophe ARFEUILLÈRE in blue ink.

Christophe ARFEUILLÈRE